

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par Mme Anne-Sophie BODARWE,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Octroi d'une subvention pour la création de logements sociaux au bailleur social Versailles Habitat, d'un montant de 32 857 € pour la création en construction neuve de 7 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Versailles, 8 rue Jean Mermoz.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 24 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5216-5.I al.3 ;

Vu la délibération n°2016-03-08, du Conseil communautaire du 8 mars 2016, portant création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière pour l'année 2016 ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2016 relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de

compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création de logements ;

La subvention pour la création de logements sociaux attribuée aux opérateurs du logement social est effective dans son nouveau cadre d'application depuis le 27 juin 2016.

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social hors PLS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le bailleur social Versailles Habitat a déposé une demande de subvention en date du 20 octobre 2016 pour la réalisation de sept logements sociaux situés 8 rue Jean Mermoz à Versailles.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention octroyée par VGP
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Versailles Habitat	8 rue Jean Mermoz	Versailles	7				3	4		32 857 €

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 32 857 € au bailleur social Versailles Habitat pour la réalisation de sept logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 8 rue Jean Mermoz à Versailles ;
- 2) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2016-001 ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**
Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 24 novembre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 28 NOV. 2016
de l'affichage le : 30 NOV. 2016
retiré de l'affichage le :



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20161118HAB

Résumé de l'acte : Décision n°2016-11-18 portant sur l'octroi d'une subvention pour la création ...

Date de décision : 24/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 29/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161124-20161118HAB-AU

Pièces jointes :

2016 11 18.pdf

Historique :

28/11/2016 15:59:45	Reçu	Christelle Bourgeois
28/11/2016 16:01:16	En cours de transmission	
28/11/2016 16:02:23	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:18:54	En cours de transmission	
29/11/2016 12:20:50	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:26:31	Accusé de réception reçu	